

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU**  
**VENDREDI 24 JUIN 2016**  
**COMPTE RENDU**

**PRESENTS** : M. Pascal PONCET, Mmes Madeleine VEILLAS, Emmanuelle BARLERIN, Dominique VIETTI, Colette MELON, Nathalie OSSEDAT, Urielle GONARD, MM. Daniel CHALOT, Jean-Paul ROYER, Michel COMPAGNAT, Michaël DAUSSY

**ABSENTS EXCUSÉS**: Mme Clare VERNIN (procuration donnée à Mme Emmanuelle BARLERIN), M Bernard MEIER (procuration donnée à Mme Madeleine VEILLAS) M Nicolas OSSEDAT

**ABSENT** : M. Jean-Michel BRISSAY-CHATRE

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)**

Monsieur le Maire indique, qu'après le vote des communes, il convenait de passer à un vote de la CCPU comme le prévoient les textes.

Lors du dernier conseil communautaire, les élus représentants les municipalités à la CCPU ont donc procédé à ce vote.

Les résultats :

- INTEGRATION CONFORMEMENT AU SCHEMA DU PREFET à ROANNAIS AGGLOMERATION

**13 voix pour - 14 voix contre**

- INTEGRATION AU SEIN D'UN PROJET ALTERNATIF nommé « LOIRE ET MONTS »  
Création d'une communauté de communes composée de 4 communautés de communes actuelles : COPLER (Régny / St Just la Pendue ...) CC BALBIGNY (Violay , Bussières...), CC VAL D'AIX ( St Germain Laval...) et CCPU ( St Just...).

C'est un projet alternatif bâti par certains membres des 4 communautés de communes précitées.

**12 voix pour - 13 voix contre** ( la commune des Salles n'a pas souhaité prendre part à ce vote )

Nota :

- Il est rappelé que la municipalité est ,à l'unanimité des membres du conseil , **pour une intégration à Roannais Agglomération**

-Si l'on considère le facteur représentativité eu égard au nombre d'habitants sur le territoire de la CCPU : la population des communes ayant voté pour l'intégration à ROANNAIS AGGLOMERATION représente plus de la moitié de la population totale de la CCPU.

-Monsieur Yves NICOLIN Président de ROANNAIS AGGLOMERATION (député-Maire de Roanne) invite très prochainement les Maires favorables à une intégration à Roannais Agglomération à une réunion afin de faire le point sur le sujet.

- La procédure n'est pas encore terminée : nous devrions être fixés en septembre

## **EOLIEN**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que les permis de construire relatifs au projet de grand éolien ont été accordés sur les communes de CHERIER et de la TUILLIERE. La procédure n'est cependant pas terminée puisque l'investisseur doit obtenir l'autorisation d'exploiter (installation classée pour la protection de l'environnement ) Cette procédure est en cours d'instruction.

Les communes de ST PRIEST LA PRUGNE et de ST JUST EN CHEVALET ainsi que l'Association « Bien Vivre en Pays d'Urfé » vont engager conjointement les actions en justice nécessaires pour tenter d'éviter ce projet catastrophique pour notre territoire : impact négatif du projet concernant notamment le tourisme, l'image radicalement changée de toute une région , la dévaluation du patrimoine des habitants de la région qualifiée de certaine selon plusieurs jugements de tribunaux compétents, le non-sens environnemental et technique, les risques sanitaires sur plusieurs kilomètres (études médecins et vétérinaires prises de plus en plus au sérieux / infrasons), etc.

Les assurances des 2 communes ont été saisies.

## **PISCINE MUNICIPALE : RECRUTEMENT SAISONNIERS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le principe de recrutement du personnel saisonnier nécessaire au fonctionnement de la piscine.

Pour cette saison, 4 jeunes contractuels sont recrutés pour la tenue de la billetterie et l'entretien des locaux, aidés par Emy REJONY(emploi aidé actuellement en poste).

En ce qui concerne le nettoyage de la plage et du bassin, et comme l'an dernier, il sera assuré par Alexandre AUBERT, (emploi aidé existant au sein de l'équipe technique) et un contractuel qui interviendra essentiellement les week end et jours d'absence de M. AUBERT.

## **CONVENTION AUDRAS/COMMUNE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un avenant avec le gérant du camping afin de préciser que le montant de la redevance est indiqué en montant hors taxes.

## **STATION D EPURATION : REJETS FROMAGERIE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée municipale des observations consignées au sein d'un courrier reçu du service "eau et environnement" de la Direction Départementale des Territoires de la Loire ( police de l'eau ). Ce courrier souligne notamment des pics de rejets supérieurs à la capacité de traitement de la station pourtant calibrée sur 2850 équivalents habitants et une moyenne trop haute. Ces résultats constatés proviennent de l'analyse du système d'assainissement de la commune pour l'année 2015.

Il s'avère que ces rejets importants sont dus à la fromagerie des Monts d'Urfé. Le Maire a adressé un courrier de mise en demeure au directeur de la fromagerie afin qu'il respecte les rejets tels qu'indiqués dans la convention qui lie la commune à l'établissement. Il adressera copie de ce courrier notamment à la police de l'eau pour prouver que la commune "bouge" sur le sujet.

Le directeur, bien évidemment contacté, indique qu'il étudie une solution de prétraitement performante pour éviter cette situation récurrente. Le terrain municipal jouxtant la fromagerie avait d'ailleurs été ciblé et la municipalité avait donné son accord de principe pour vendre environ 4000 m<sup>2</sup> à l'industriel pour un agrandissement de ses locaux et un dispositif de prétraitement adapté respectant la limite des rejets fixés dans la convention précédemment évoquée.

Dans ce contexte, cette situation doit rapidement trouver une issue. Le directeur de l'établissement semble aujourd'hui convaincu que celle-ci ne peut plus durer très longtemps. Elle engendre des coûts importants de traitement et de maintenance pour la commune au niveau de la STEP, des remarques et mises en cause de la police de l'eau ...

À suivre ...

## **PRESENTATION RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L EAU**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat de la Bombarde. Il ressort de ce rapport des analyses bactériologiques et physico-chimiques 100 % conformes aux normes en vigueur. Le prix du service, pour 2015, était de 2.67 € TTC/M3 pour une consommation de 120 m3.

## **ORGANISATION TAP RENTREE PROCHAINE**

Madame Madeleine VEILLAS, adjointe chargée des affaires scolaires, dresse le bilan des Temps d'Activités Périscolaires animés par l'Association de Loisirs du Pays d'Urfé.

Pour la rentrée 2016/2017, le conseil municipal décide de reconduire une animation effectuée par le centre de loisirs sur la base de 3 H par semaine avec un seul animateur (afin de limiter le coût). Le personnel de l'école (ATSEM) et Emy REJONY (emploi aidé affecté notamment à l'école publique) participeront aussi à l'animation des TAP ainsi que la personne qui remplacera Mme CHARLES qui part en retraite prochainement.

## **VIGIPIRATE**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus les consignes émanant de la Préfecture à afficher et qui traite des bons comportements à avoir en cas d'attaque terroriste.

Ces affiches seront en priorité apposées dans les lieux recevant du public (écoles, salles des fêtes, piscines, stade, église...).

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **COMPTEURS LINKY :**

La commune s'interroge, comme d'autres communes qui auraient déjà refusé la pose de compteurs LINKI sur leur territoire, sur le fait de s'opposer au remplacement des traditionnels compteurs EDF. (Ces nouveaux compteurs proposés permettraient l'exploitation de données que les gens ne souhaitent pas forcément délivrer, le télérelevage et émettraient des ondes nocives ...).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter le sujet à une prochaine séance, les renseignements en sa possession n'étant pas jugés suffisants pour se positionner.

### **TIG :**

Le Maire rappelle à l'assemblée municipale que deux personnes viennent d'effectuer un travail d'intérêt général sur la commune au sein de l'unité technique. Ces deux personnes ont donné entière satisfaction.

Il informe également que prochainement la commune va accueillir une personne dans un cadre similaire pour un travail non rémunéré toujours au sein de l'unité technique (28 heures seulement).

**MONTS DE LA MADELEINE :** Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le principe d'acheter un encart publicitaire vantant la commune dans la prochaine gazette éditée par le syndicat mixte des Monts de la Madeleine à hauteur de 50.00 €.

Il est rappelé que la commune, via la CCPU, est adhérente et que le siège se situe sur St Just (à l'ancienne gare).

### **LOCAL DES CHASSEURS :**

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que le local des chasseurs à "La Remise" sera prêt pour la campagne de chasse 2016. Une inauguration Mairie / ACCA est bien évidemment envisagée à l'automne.

**FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) :**

Le Maire fait part du montant prélevé cette année sur les ressources de la commune pour abonder le FPCI. Il s'élève à 14 349.00 € contre 1300.00 € en 2015.

Ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes « moins favorisées ».

Jusqu'en 2014 la commune recevait une dotation au titre de ce FPCI mais , depuis 2015, elle est redevable.

Le Maire indique que toutes les communes de la CCPU sont dans le même cas (sommes moindres malgré tout). Personne ne s'explique véritablement ce revirement de situation même si quelques explications nous sont fournies ici ou là par les services de l'état.

**ZERO PESTICIDE :**

Jean Paul ROYER fait un compte rendu de la réunion à laquelle il a assisté à ST MARCEL D' URFE avec Pierrick GAUMOND. Il s'agissait surtout de la présentation de techniques (eau chaude) et de matériels (brûleurs) visant à remplacer les pesticides.

**MANIFESTATIONS**

Monsieur le Maire donne la liste des prochaines manifestations :

- 2 et 3 juillet 2016 : Course cycliste Tour du Pays Roannais et fête des St Romain de France
- 10 juillet 2016 : 80 ans du Syndicat d'Initiative au Château des Cornes d'Urfé
- 14 juillet 2016 : Inauguration de l'exposition de l'Artisanat des Pays d'Urfé "Jardiner naturellement"

Il rappelle également l'exposition rétrospective des toiles de Nicolas DECOUSSY à l'Espace Congrès de ROANNE jusqu'au 10 juillet prochain.

La séance est levée à 22 heures.